

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 18h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD).

Nombre de membres :

En exercice : **8**

Présents : **8**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **8**

o Pour : **8**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, M. DURIEUX Pierre,
M. PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération de
l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la
signature des contrats de location (bail précaire, crédit-bail, location-
vente, bail commercial, bail emphytéotique...) et leurs avenants
(modification ou résiliation).

Il rappelle ensuite la délibération du Conseil Communautaire
n° DC/2016-07-04/08 du 4 juillet 2016 approuvant le principe
d'aménager une maison de santé à Dunières.

M. JURY expose que la Communauté de Communes a été
sollicitée par un professionnel de santé pour louer un local au sein de
cette maison de santé :

- Bail professionnel : M. Julien FORTANE (médecin généraliste)
- Durée : 6 ans (renouvelable par tacite reconduction) à compter
du 1^{er} novembre 2022
- Montant du loyer : 6.67 € HT par m² et par mois pour les
surfaces privatives (deux premiers mois gratuits) ; révision de
loyer applicable à l'issue de la 1^{ère} période de 6 ans (tous les
trois ans) ; loyer mensuel
- Surface louée : 58,30 m² (soit un loyer de 388,86 € HT)
- Charges refacturées (surfaces privatives et communes) :
électricité, eau, chauffage, contrat de maintenance et
vérifications annuelles des installations techniques, TEOM...
(refacturation périodique via une provision mensuelle avec
régularisation en fin de période annuelle) : 80 € TTC

Date de convocation :

Le 4 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 4 novembre 2022

DECISION N° :
DB/2022-11-09/06

OBJET DE LA SEANCE :
**Maison de santé
(Dunières)**

**Location local
Médecin généraliste**

M. JURY propose au Bureau de se positionner sur cette
demande de location.

AR Prefecture

043-244300307-20221109-DB2022110906-AU
Reçu le 18/11/2022

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la location d'un local au sein de la maison de santé à Dunières à M. Julien FORTANE (médecin généraliste),
- approuve le projet de bail professionnel présenté à contracter avec le professionnel de santé susmentionné,
- charge M. le Président de la Communauté de Communes de signer le bail correspondant avec le professionnel de santé concerné,
- charge M. le Président d'émettre les titres de recettes correspondant aux loyers et aux charges,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221109-DB2022110906-AU
Reçu le 18/11/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le